



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

3^E TRIMESTRE 2020 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

3 décembre 2020

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 septembre 2020

A fin septembre 2020, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 30,3 millions, soit 215 000 accès supplémentaires en un trimestre 2020 et 685 000 en un an (+2,3%).

Parmi ces accès, le nombre d'abonnements à très haut débit, c'est-à-dire disposant d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s enregistre une croissance inégalée de 940 000 contre 585 000 un an auparavant. Le nombre de ces accès s'élève à 13,6 millions, soit une croissance annuelle de près de 3 millions en un an. Désormais, le nombre d'abonnement à très haut débit représente 45% du nombre total d'accès à internet (+9 points en un an) et 50% du nombre total de locaux éligibles au très haut débit.

Au troisième trimestre 2020, la croissance du nombre d'accès à très haut débit provient en totalité de ceux en fibre optique de bout en bout, qui totalisent 9,2 millions d'abonnements (+945 000 en un trimestre). Cette technologie représente ainsi plus des deux tiers des accès à très haut débit (+8 points en un an).

La substitution entre accès à haut débit et accès à très haut débit s'intensifie : le nombre d'accès à haut débit, porté par la décroissance des abonnements DSL, recule de 725 000, soit une baisse de 2,2 millions en un an. Le nombre d'abonnements à haut débit, toutefois toujours majoritaire, s'élève à 16,7 millions au 30 septembre 2020.

| Nombre d'abonnements | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| en millions | T3 2019 | T4 2019 | T1 2020 | T2 2020 | T3 2020* |
| Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes | 29,573 | 29,779 | 29,900 | 30,042 | 30,259 |
| Nombre d'abonnements haut débit | 18,926 | 18,395 | 17,914 | 17,418 | 16,696 |
| Abonnements DSL | 18,352 | 17,819 | 17,334 | 16,837 | 16,111 |
| Autres abonnements haut débit | 0,574 | 0,576 | 0,579 | 0,580 | 0,584 |
| Nombre d'abonnements très haut débit | 10,647 | 11,384 | 11,987 | 12,625 | 13,563 |
| Abonnements >=100 Mbit/s | 7,573 | 8,252 | 8,824 | 9,438 | 10,338 |
| dont fibre optique de bout en bout | 6,358 | 7,070 | 7,673 | 8,305 | 9,249 |
| dont avec terminaison en câble coaxial | 1,214 | 1,183 | 1,151 | 1,134 | 1,089 |
| Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio) | 3,074 | 3,131 | 3,163 | 3,187 | 3,225 |
| | 60% | 62% | 64% | 66% | 68% |

| Evolution du nombre d'abonnements | | | | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| en millions | T3 2019 | T4 2019 | T1 2020 | T2 2020 | T3 2020* |
| Accroissements annuels | | | | | |
| Accroissement net total | 0,666 | 0,669 | 0,637 | 0,675 | 0,686 |
| Accroissement net total en % | 2,3% | 2,3% | 2,2% | 2,3% | 2,3% |
| Accroissement net du haut débit | -1,630 | -1,745 | -1,815 | -1,889 | -2,230 |
| Accroissement net du très haut débit | 2,296 | 2,414 | 2,451 | 2,563 | 2,916 |

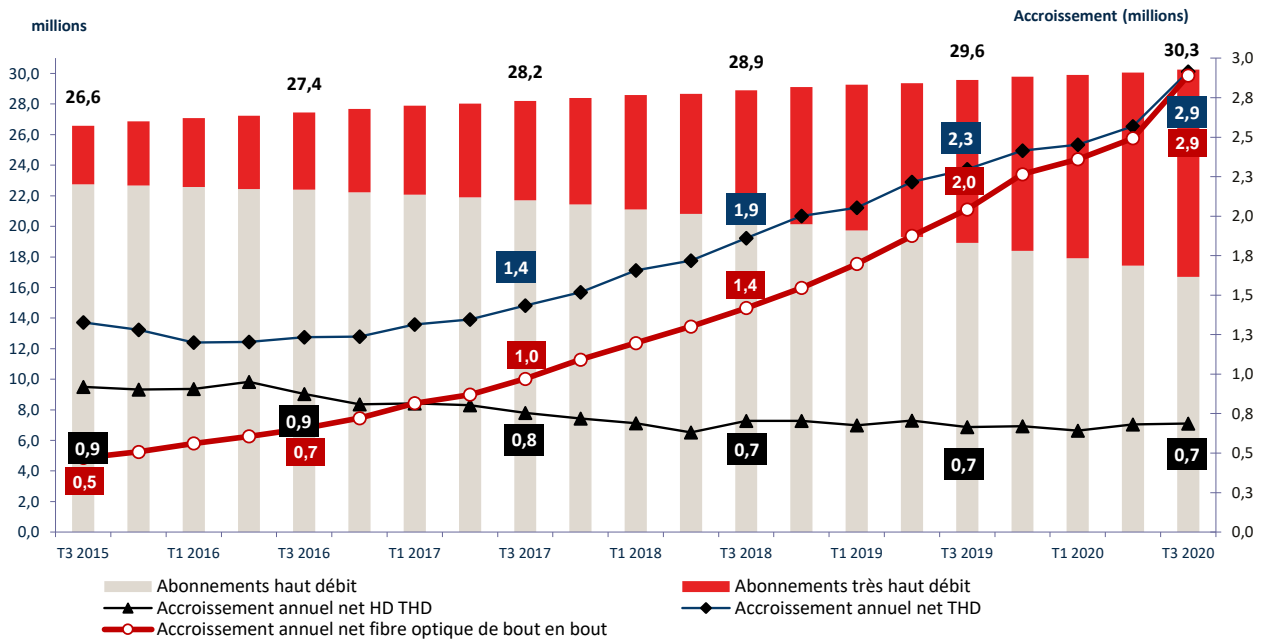
| en millions | T3 2019 | T4 2019 | T1 2020 | T2 2020 | T3 2020* |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Accroissements trimestriels | | | | | |
| Accroissement net total | 0,205 | 0,206 | 0,122 | 0,142 | 0,216 |
| Accroissement du haut débit | -0,380 | -0,531 | -0,481 | -0,496 | -0,722 |
| Accroissement du très haut débit | 0,586 | 0,737 | 0,603 | 0,638 | 0,938 |
| Ventes brutes au cours du trimestre, en million** | 1,450 | 1,450 | 1,250 | 1,075 | 1,600 |

| Taux d'abonnements au très haut débit | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| en % | T3 2019 | T4 2019 | T1 2020 | T2 2020 | T3 2020* |
| Taux d'abonnements au très haut débit | 47% | 48% | 48% | 48% | 50% |
| Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout | 38% | 38% | 39% | 40% | 42% |

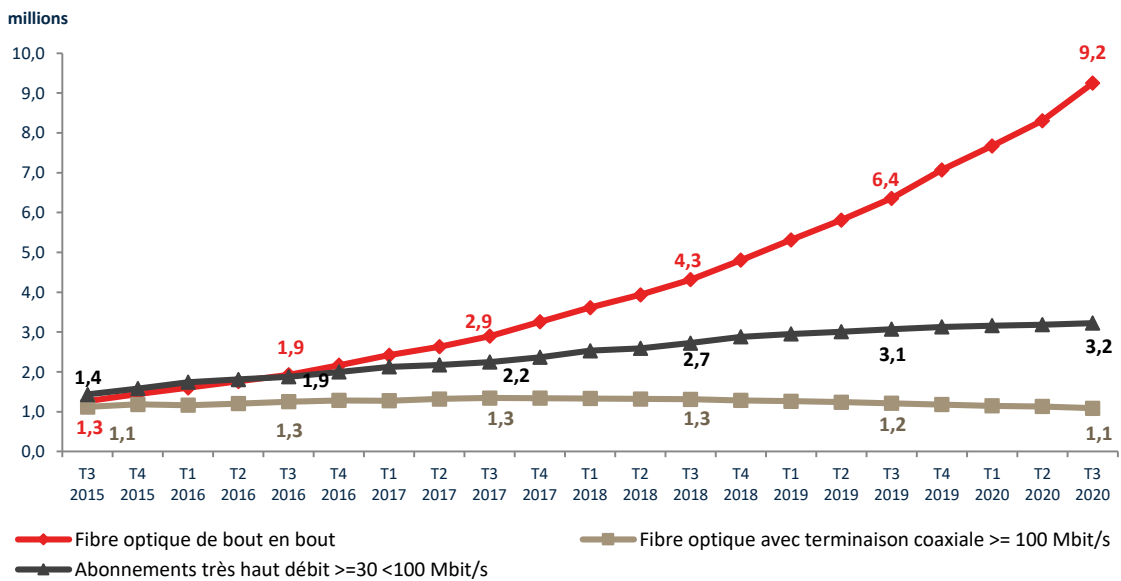
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets

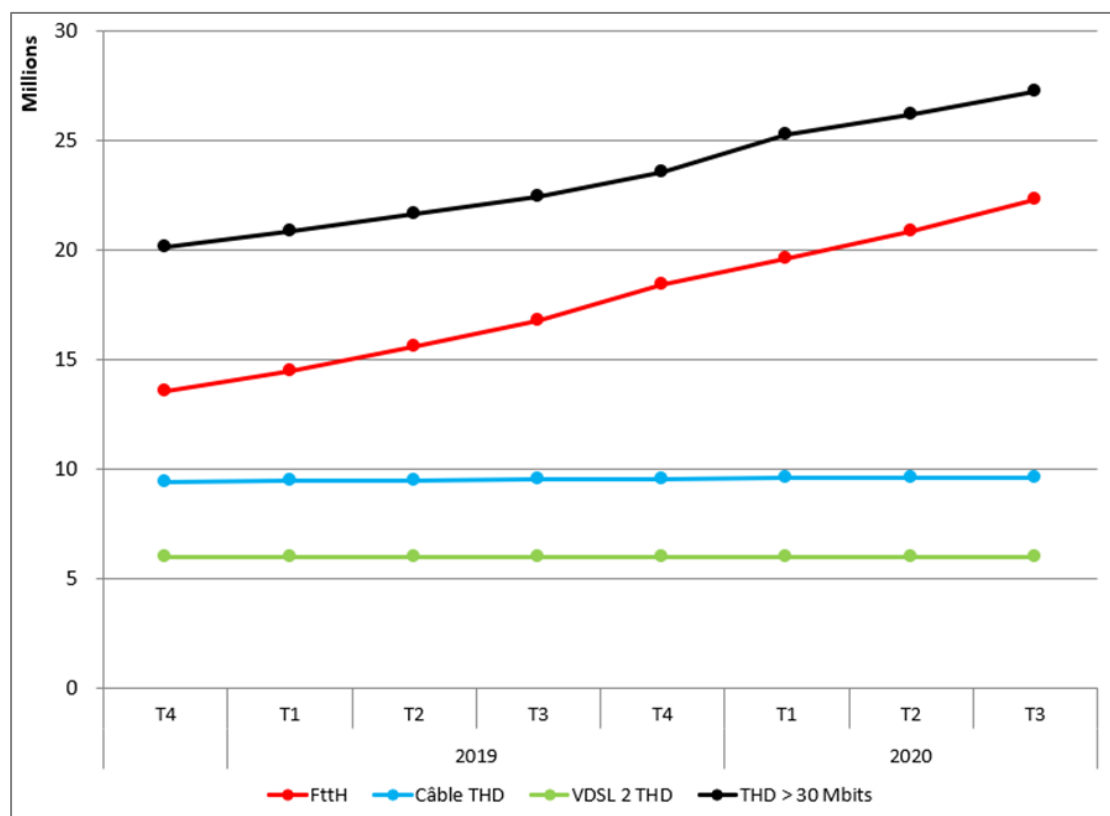


Accès internet à très haut débit



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours soutenu ce trimestre et s'établit à 1,4 million de lignes sur le trimestre. Au 30 septembre 2020, 22,3 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 33 % en un an. Au total, à la fin du deuxième trimestre 2020, 27,2 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 20,4 millions en-dehors des zones très denses.

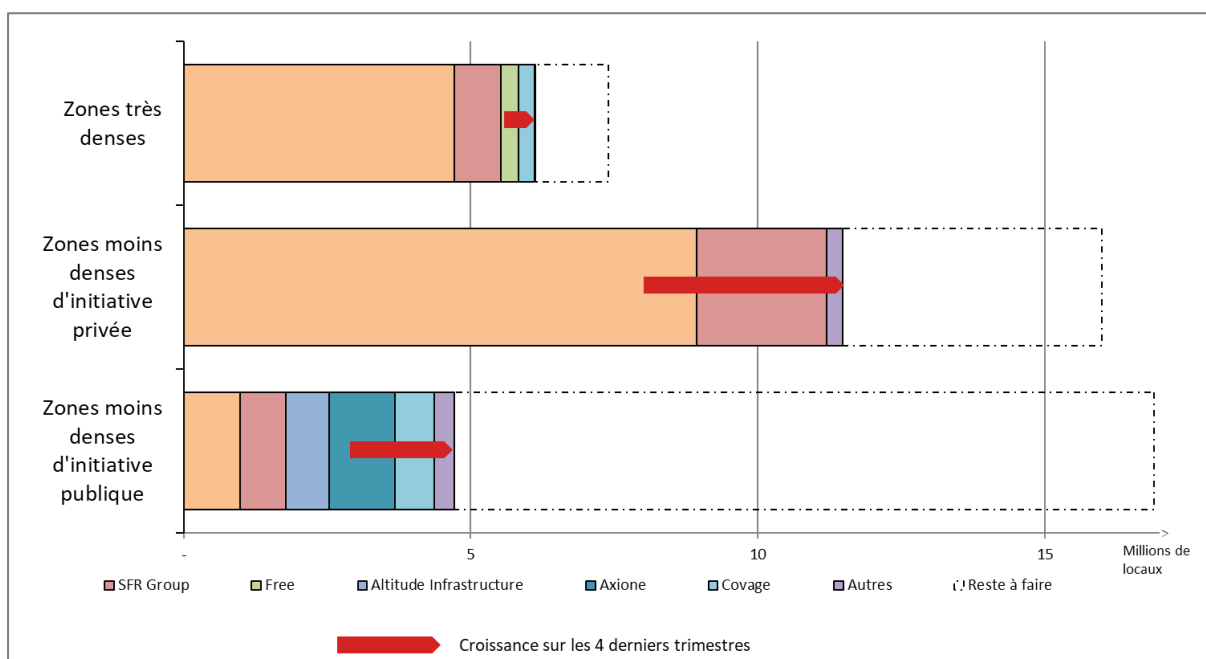
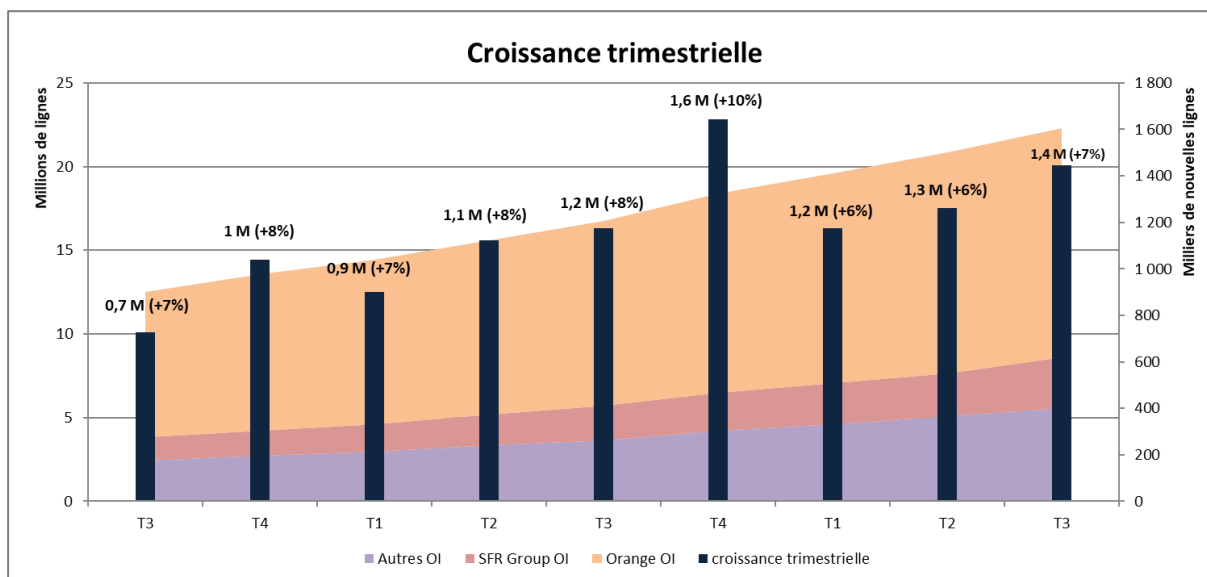


| Locaux éligibles au très haut débit : | 30 septembre 2019 | 31 décembre 2019 | 31 mars 2020 | 30 juin 2020 | 30 septembre 2020 | Évolution annuelle |
|---|-------------------|------------------|--------------|--------------|-------------------|--------------------|
| sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH) | 16 740 000 | 18 400 000 | 19 510 000 | 20 830 000 | 22 280 000 | 33 % |
| sur les réseaux à terminaison en câble coaxial | 9 520 000 | 9 550 000 | 9 560 000 | 9 570 000 | 9 570 000 | 1 % |
| dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA) | 9 210 000 | 9 240 000 | 9 280 000 | 9 270 000 | 9 270 000 | 1 % |
| dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC) | 310 000 | 310 000 | 280 000 | 300 000 | 300 000 | - 1 % |
| sur les réseaux en cuivre (VDSL2) | 5 950 000 | 5 950 000 | 5 950 000 | 5 950 000 | 5 950 000 | 0 % |
| sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s | 18 460 000 | 19 740 000 | 21 510 000 | 22 550 000 | 23 800 000 | 25 % |
| tous réseaux confondus | 22 420 000 | 23 520 000 | 25 230 000 | 26 150 000 | 27 190 000 | 21 % |

3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre d'une part le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et d'autre part la participation des différentes zones géographiques et des différents opérateurs dans ce déploiement.

3.1 Sur le territoire national



3.2 Par grande zone

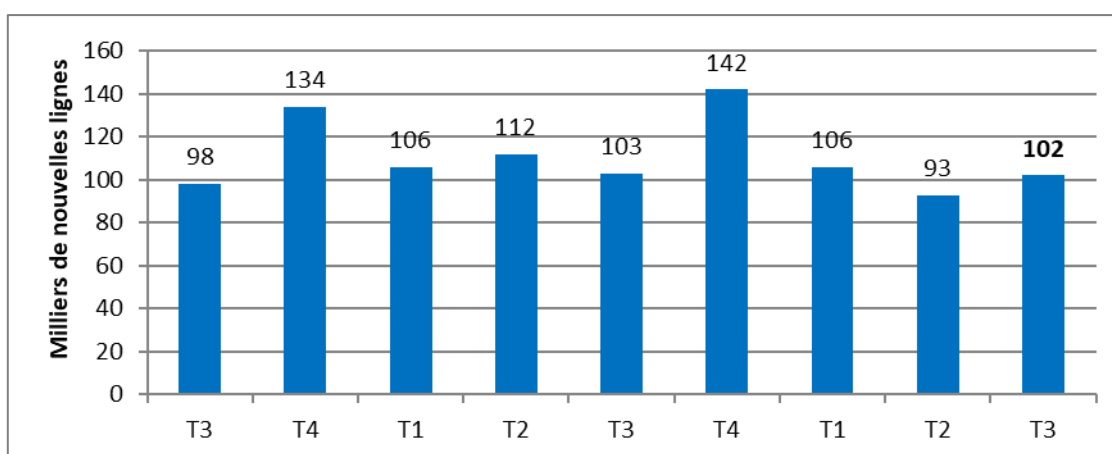
Les chiffres de mutualisation des réseaux pour le 3^e trimestre sont encore en cours de production. Leur publication interviendra dans le courant du mois de décembre

3.3 La carte interactive des déploiements FttH

La mise à jour de cartefibre.arcep.fr avec les données du 3^e trimestre est encore en cours de production. Elle interviendra dans le courant du mois de décembre.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements



L'accélération observée au niveau national ne se traduit pas dans les zones très denses où un rythme insuffisant s'est installé depuis de nombreux trimestres.

3.4.2 Disparités des déploiements

| Commune | Locaux | Couverture |
|-------------|-----------|------------|
| Paris | 1 680 000 | 95% |
| Marseille | 490 000 | 65% |
| Lyon | 370 000 | 94% |
| Toulouse | 340 000 | 82% |
| Nice | 260 000 | 87% |
| Nantes | 210 000 | 66% |
| Montpellier | 200 000 | 80% |
| Bordeaux | 200 000 | 87% |
| Strasbourg | 170 000 | 71% |
| Lille | 160 000 | 46% |

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones..

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 83%. Ces départements sont listés ci-dessous.

| Zones Très Denses du département de : | Locaux | Couverture |
|---------------------------------------|---------|------------|
| Nord (59) | 170 000 | 49% |
| Puy de Dôme (63) | 110 000 | 49% |
| Seine Maritime (76) | 90 000 | 59% |
| Vaucluse (83) | 110 000 | 60% |
| Meurthe et Moselle (54) | 70 000 | 63% |
| Bouches du Rhône (13) | 490 000 | 66% |
| Loire Atlantique (44) | 210 000 | 68% |
| Loire (42) | 120 000 | 71% |
| Bas Rhin (67) | 170 000 | 74% |
| Seine Saint Denis (93) | 380 000 | 75% |
| Loiret (45) | 70 000 | 79% |
| Seine et Marne (77) | 60 000 | 80% |
| Var (06) | 15 000 | 80% |
| Gard (34) | 460 000 | 80% |
| Garonne (31) | 340 000 | 82% |
| Isère (38) | 160 000 | 83% |

3.5 Les réseaux d'initiative publique

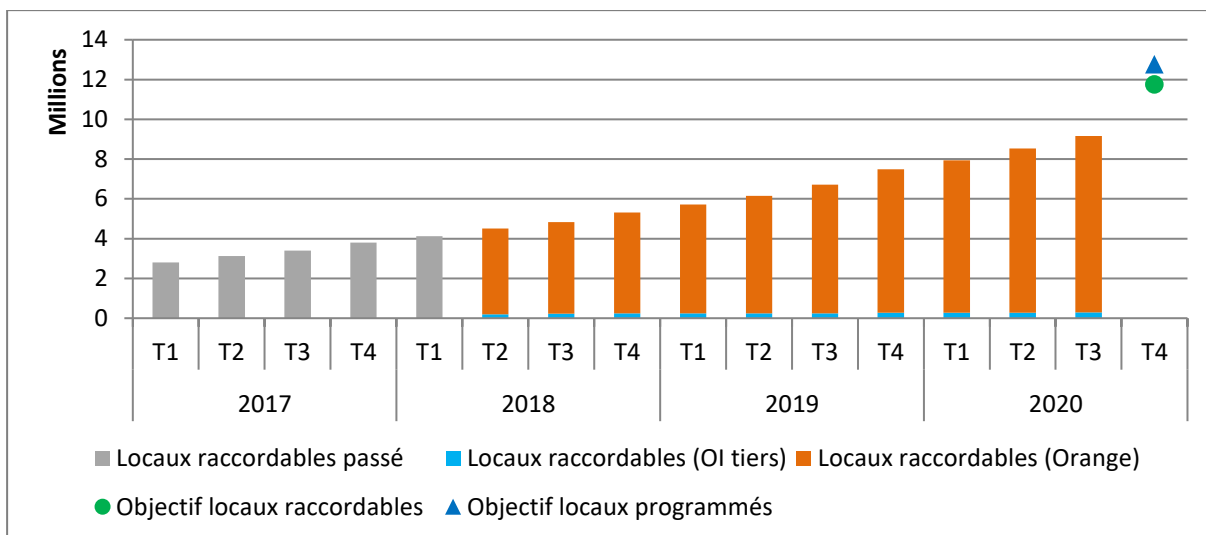
| Réseaux d'initiative publique | Lignes raccordables |
|----------------------------------|---------------------|
| En zones moins denses | 4,6 millions |
| <i>dont communes rurales</i> | <i>1,6 million</i> |
| <i>dont communes de montagne</i> | <i>0,6 million</i> |

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

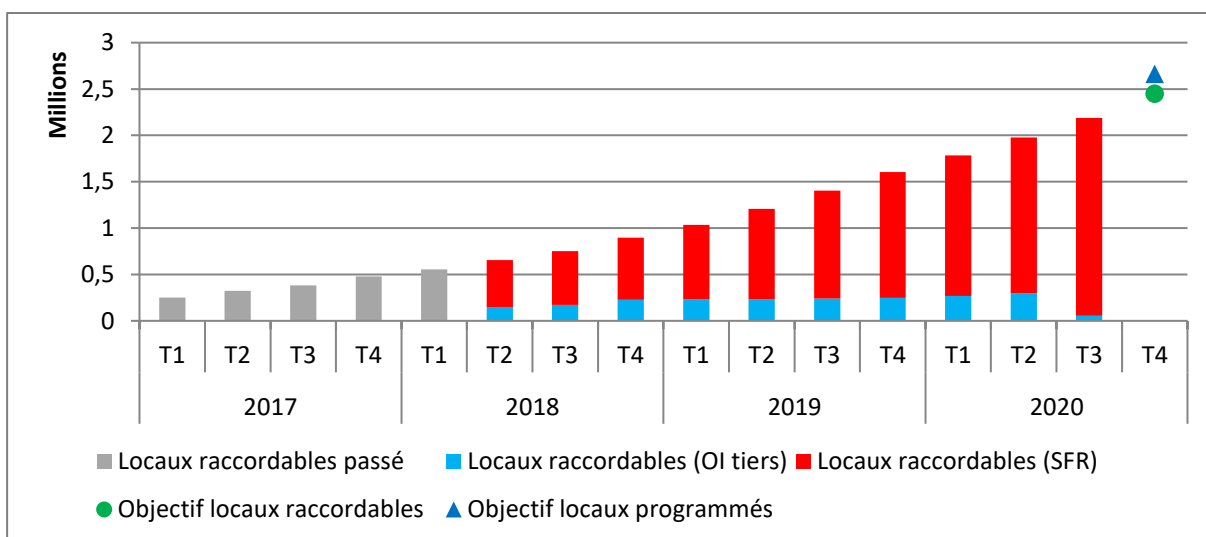
3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé Orange est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du troisième trimestre 2020, environ 72 % de ces locaux ont été rendus raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



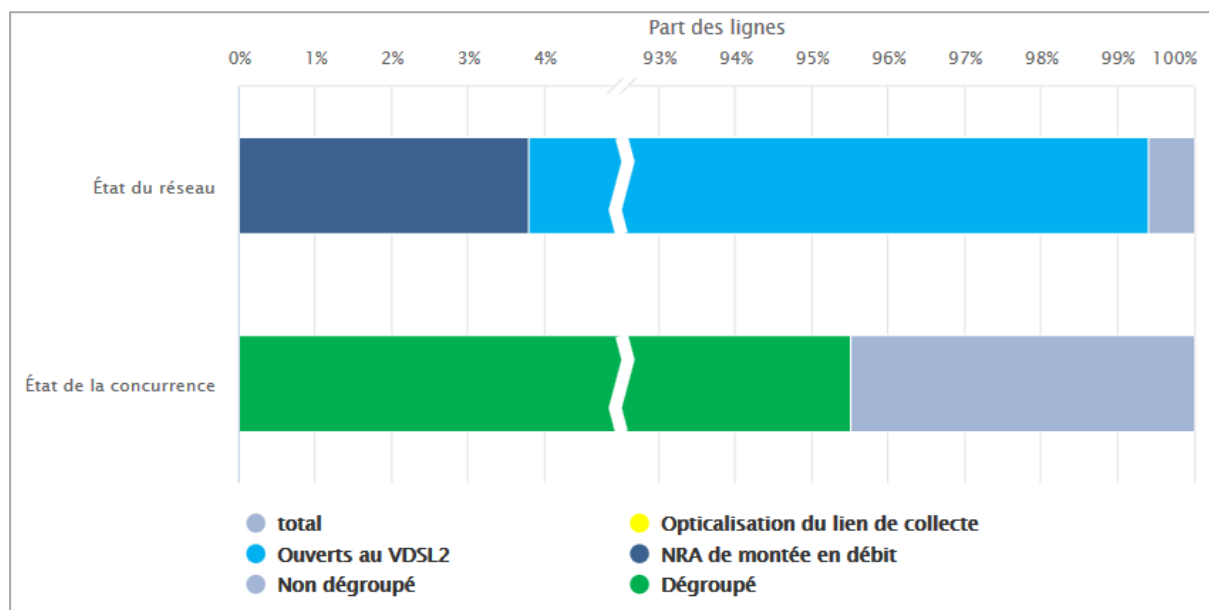
Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé SFR est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du troisième trimestre 2020, environ 82 % de ces locaux ont été rendus raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

4 Réseaux en cuivre

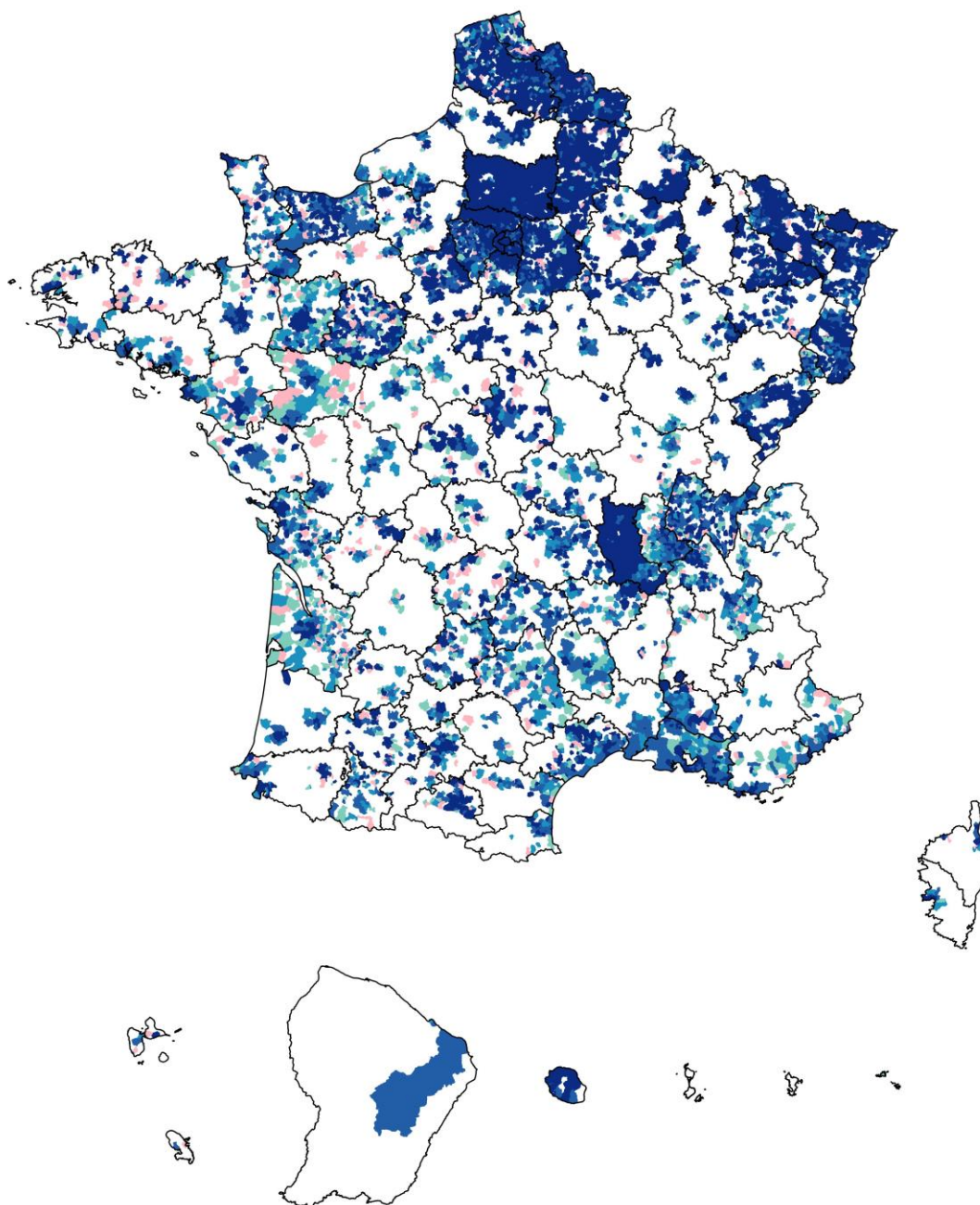
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 Septembre 2020

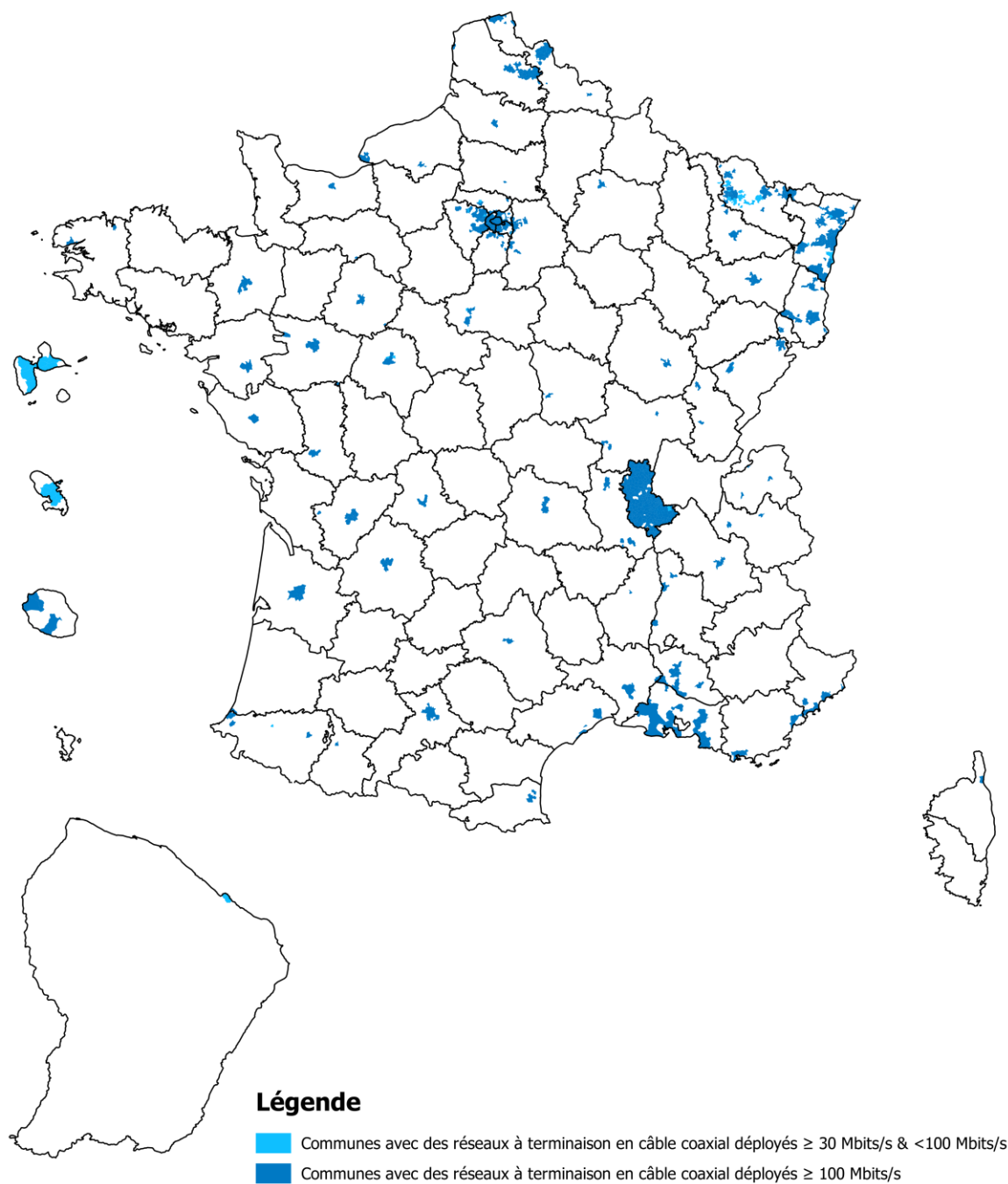


Légende



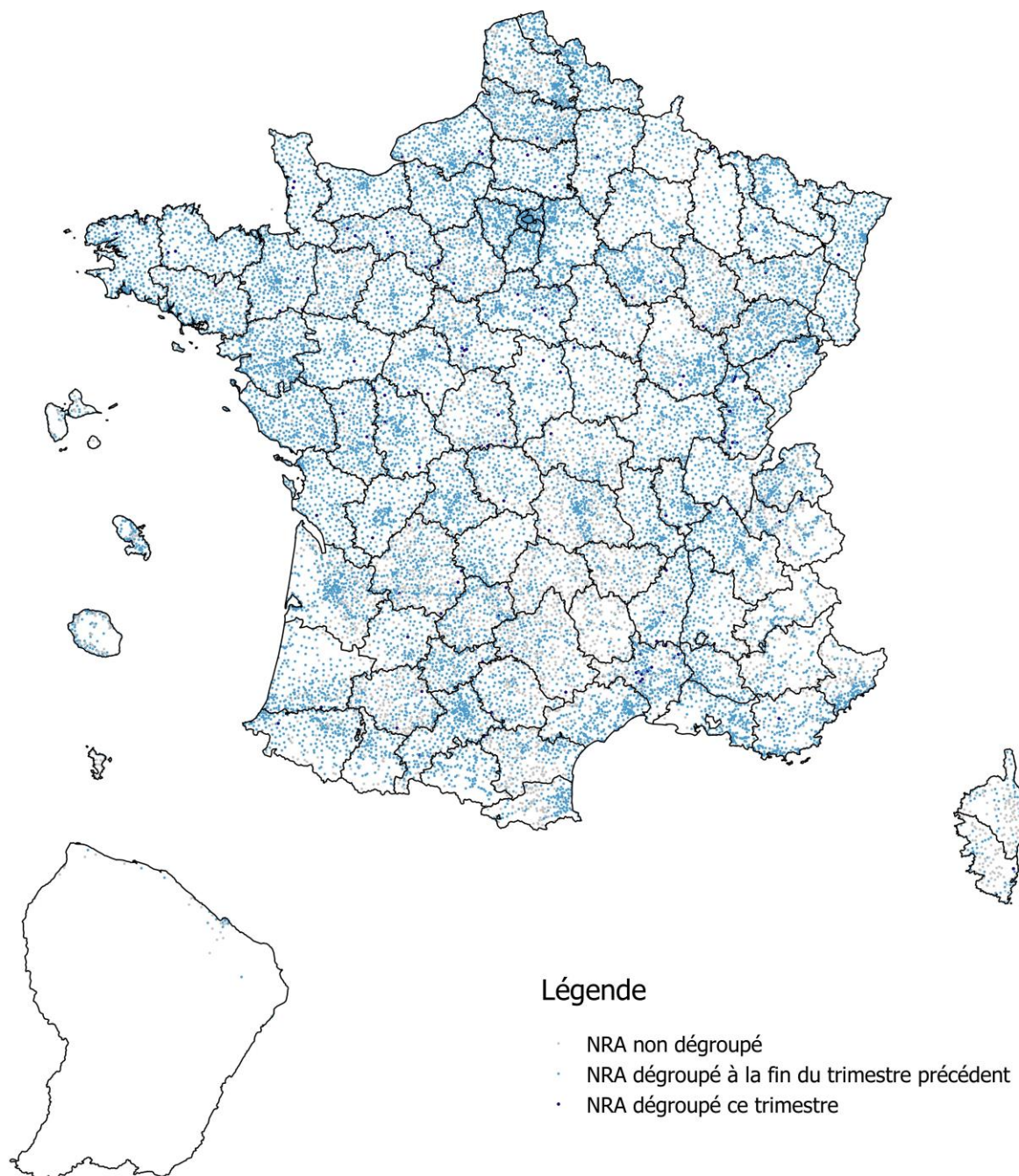
5.2 À terminaison coaxiale

Etat des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 septembre 2020



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 30 septembre 2020



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, les cartes SIM 4G à usage fixe, ainsi les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- . Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte actuellement 20,8 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux par zone est une estimation. Regroupant les logements et locaux à usage professionnel, il est évalué comme la somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE.

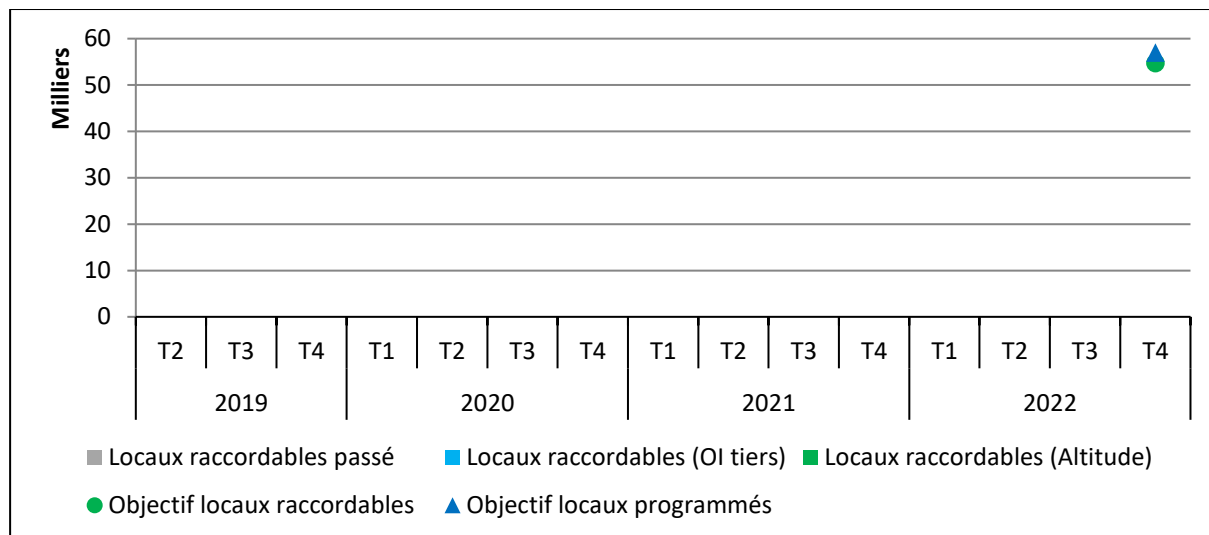
Les données INSEE utilisées sont les suivantes :

- logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#) ;
- locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#).

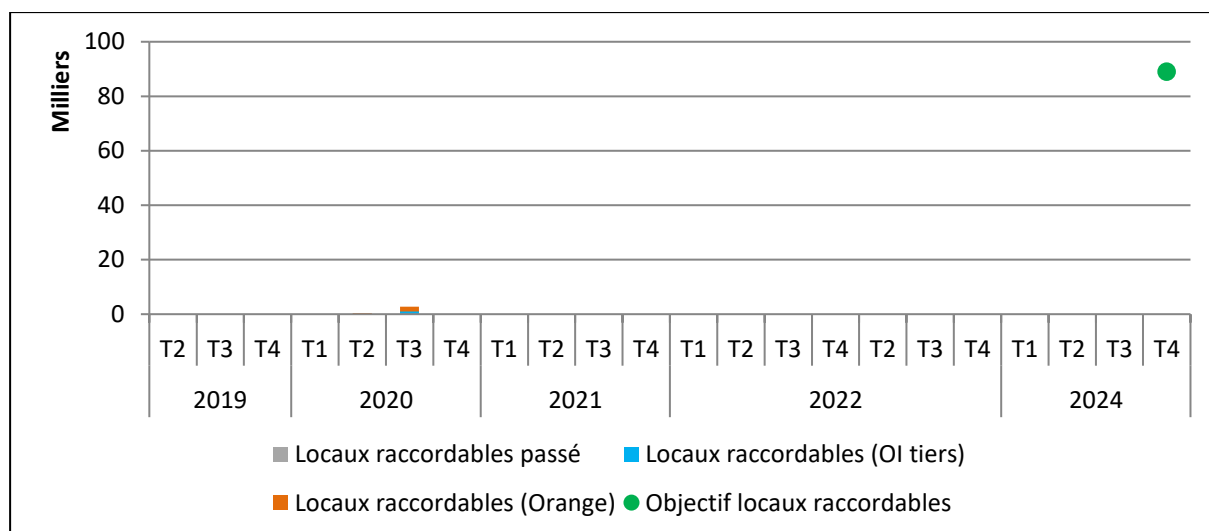
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

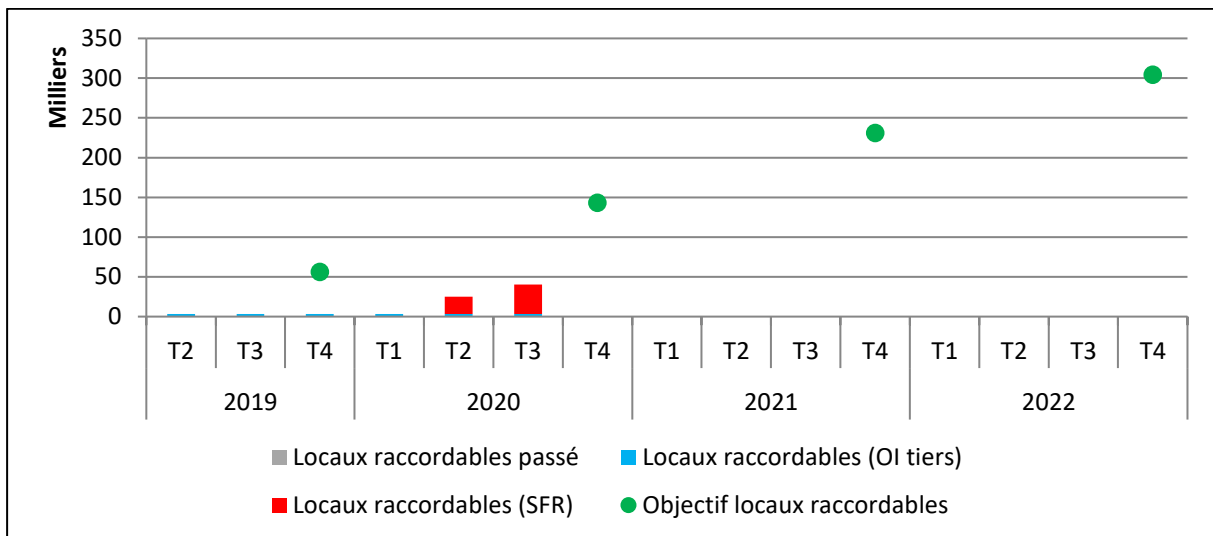
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude en Côte d'Or



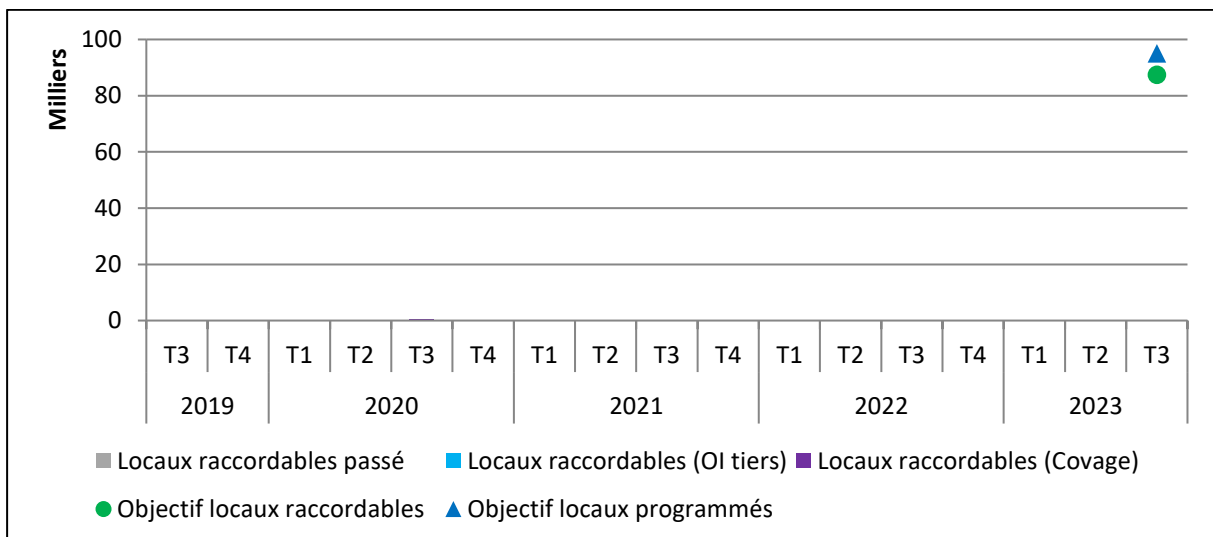
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot et Garonne



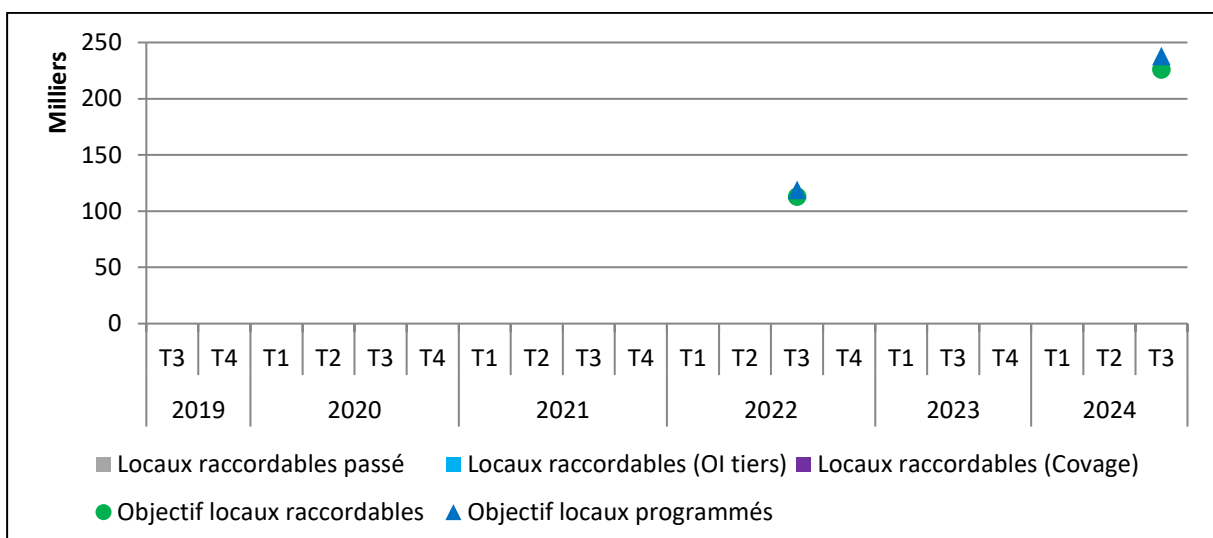
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



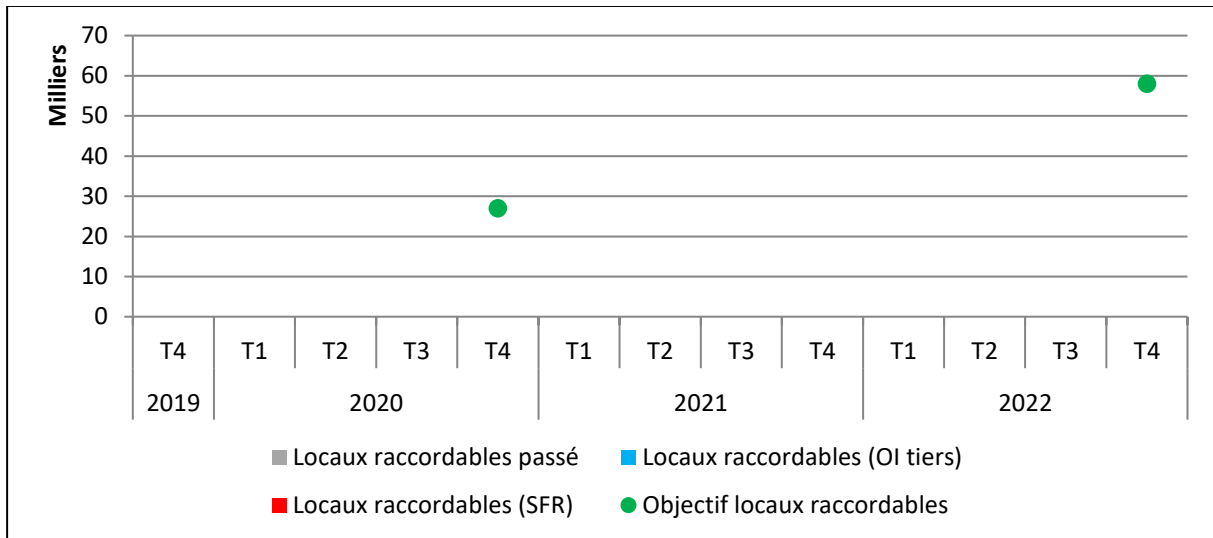
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Covage en Saône et Loire



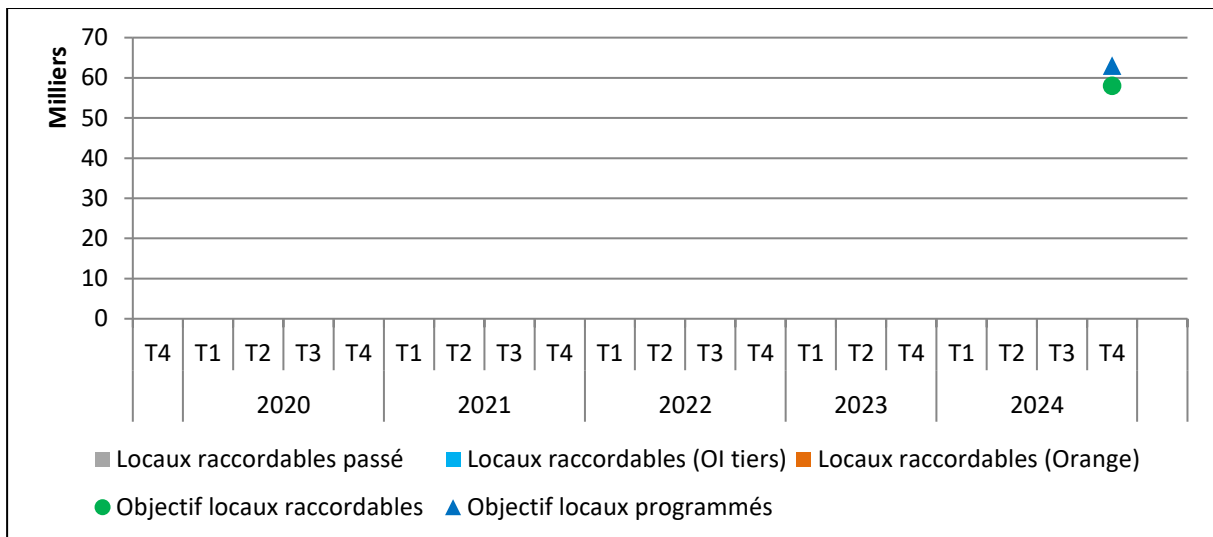
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Covage en Savoie



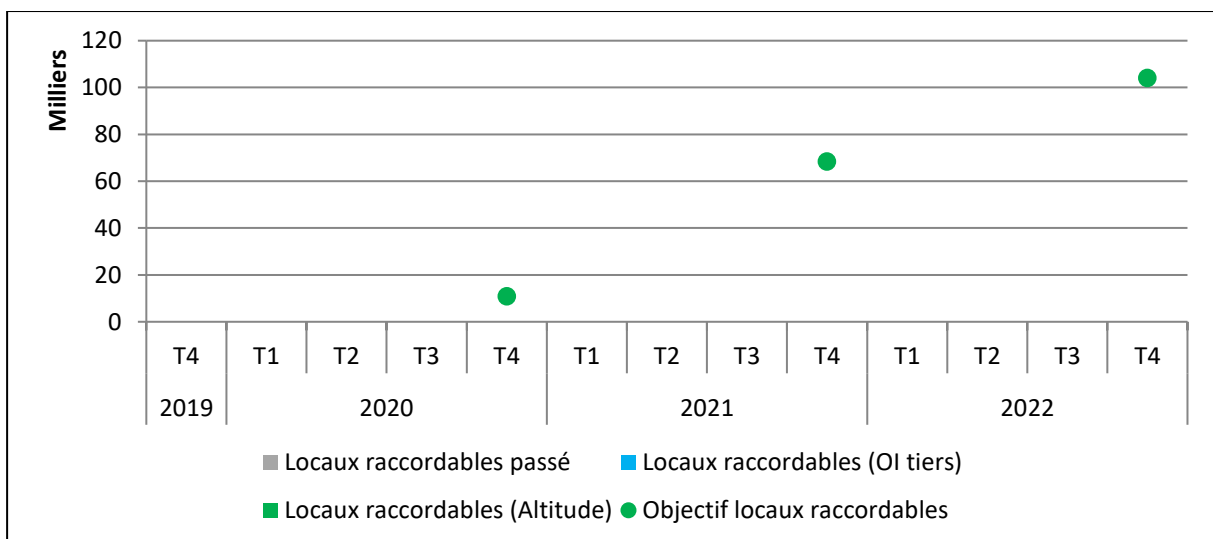
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Eure et Loire



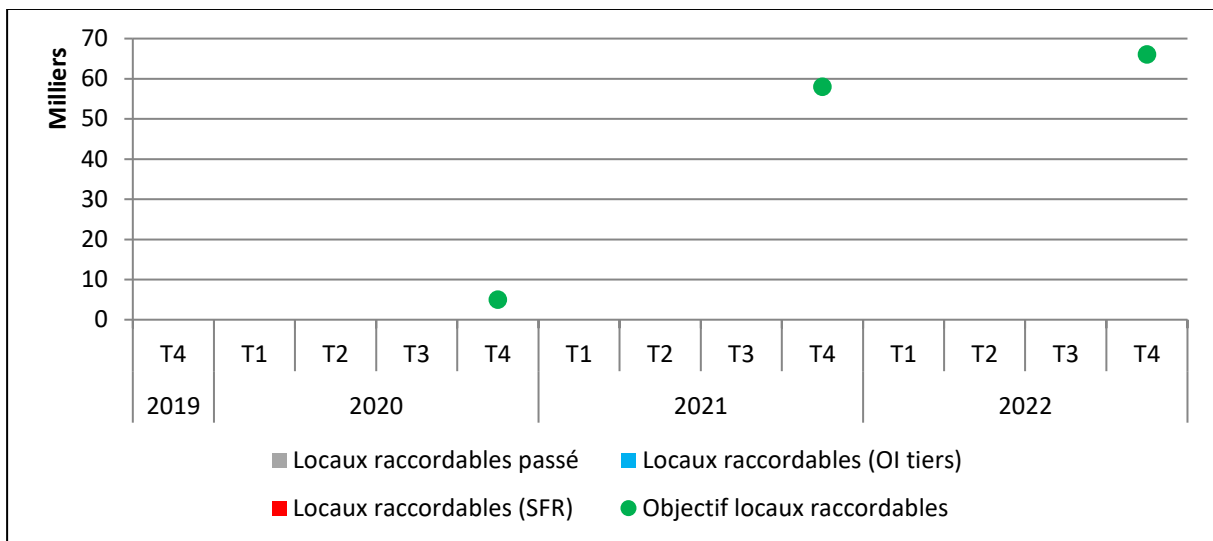
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux Sèvres

